



# Outils d'aide à la décision et à la mise en place d'actions en matière d'utilisation de plastique dans les marchés publics

## Principes théoriques

### 1. La boucle du plastique

Il n'existe pas de définition universelle du « plastique problématique », mais en général, il s'agit du plastique qui n'est pas facilement traité par les infrastructures de gestion des déchets existantes et qui est en grande partie mis en décharge, brûlé ou jeté dans la nature. En d'autres termes, il s'agit du plastique qui « fuit » hors du circuit de réutilisation et de recyclage du plastique (ou « boucle du plastique » – *plastic loop*). En général, un « plastique problématique » n'est pas réutilisable, recyclable ou compostable ; il contient (ou sa fabrication nécessite) des produits chimiques dangereux qui présentent un risque important pour la santé humaine ou pour l'environnement ; il peut être évité (ou remplacé par un modèle de réutilisation) tout en conservant son utilité ; il entrave ou perturbe la recyclabilité ou la compostabilité d'autres objets ; et enfin, il a une grande probabilité d'être jeté ou de se retrouver dans l'environnement naturel.

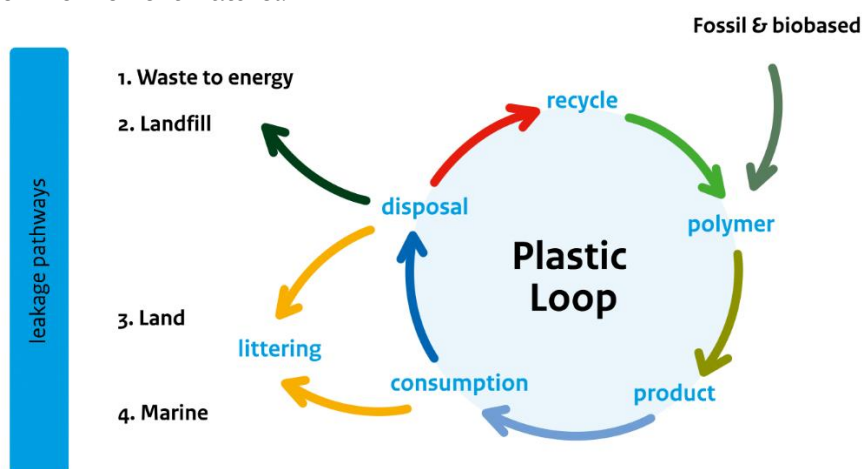


Figure 1 : Boucle du plastique simplifiée et fuite de matières plastiques dans l'environnement. Source : WRAP Cymru (2019). *Public sector guidance on the procurement of plastics*.

Les articles en plastique peuvent sortir de cette « boucle du plastique » par l'une des quatre voies principales : (1) par la récupération d'énergie à partir du déchets (incinération), (2) par la mise en décharge du déchet, (3) par le biais de systèmes de déchets inefficaces et/ou de dépôts sauvages de déchets sur le sol et (4) dans les rivières et l'environnement marin.

## Outil n°1 : Utilisation du principe de hiérarchie des déchets (échelle de l'ansink) dans les marchés publics

Le principe de hiérarchie des déchets établit un cadre pour la gestion des déchets, en indiquant par ordre de priorité les actions à privilégier

## Contexte

À l'appui de la quatrième résolution 6 de l'Assemblée des Nations unies pour l'environnement sur les déchets marins et les microplastiques, le « One Planet Network » s'est engagé à fournir des directives sur les emballages plastiques dans les différents secteurs et domaines couverts par ses programmes. Le but était de soutenir les objectifs ambitieux de 2025 visant (1) à éliminer les articles en plastique dont nous n'avons pas besoin, (2) à innover pour que tous les plastiques dont nous avons besoin soient conçus pour être réutilisés, recyclés ou compostés en toute sécurité, et (3) à faire circuler tout ce que nous utilisons afin de le maintenir dans l'économie et hors de l'environnement.

En 2020, le programme Achats Publics Durables du « One Planet Network » de l'ONU a étayé ces directives de haut niveau par des indications plus détaillées et plus pratiques à l'intention des pouvoirs adjudicateurs sur la manière d'aborder la question des plastiques par le biais des marchés publics.

Ces indications visent à la fois à identifier et à relever

par rapport à l'utilisation de plastique et d'emballages à usage unique. Ces actions sont classées en fonction de leur impact sur l'environnement :

1. **Réduction** : prévenir et éviter l'utilisation inutile du plastique en remettant en question le besoin d'articles par l'intermédiaire des parties prenantes internes, par exemple en envisageant l'utilisation d'articles entièrement recyclables à base de papier/fibre dans les emballages de restauration comme solution de remplacement.
2. **Réutilisation** : optez pour des articles réutilisables plutôt qu'à usage unique et contestez l'utilisation d'articles à usage unique tels que les gobelets à café et les plateaux à emporter. En outre, il faut s'approvisionner en récipients durables et réutilisables et encourager leur utilisation, dans la mesure du possible.
3. **Recyclage** : veiller à n'acheter que des polymères facilement recyclables dans les systèmes locaux de traitement des déchets - généralement PET, PEHD et PEBD. Veillez également à ce que les emballages compostables ne soient utilisés que là où les installations adéquates existent.
4. **Récupération** : veiller à ce que seuls les articles difficiles à éliminer ou à recycler (par exemple, les films multicouches, le papier laminé) soient effectivement récupérés en vue d'une valorisation énergétique, le cas échéant.
5. **Mise en décharge** : en dernier recours, veiller à ce que seuls les éléments difficiles à éliminer ou à recycler soient mis en décharge réglementée et contrôlée afin d'éviter les fuites dues à un enfouissement intentionnel ou non.

les défis liés aux marchés publics en matière de plastiques, et à apporter un soutien pratique aux acteurs des marchés publics, afin de lutter contre les impacts du plastique problématique et inutiles dans le cadre d'une pratique plus large des marchés publics.

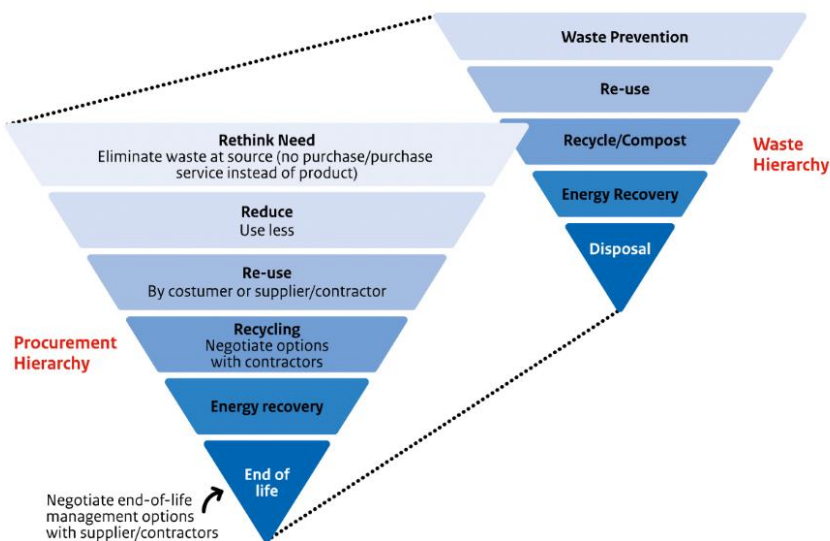


Figure 2 : Appliquer les principes de la hiérarchie des déchets aux marchés publics.  
 Source : Procuring the Future, Sustainable Procurement National Action Plan. 2008 DEFRA, UK.

L'application de ce principe au processus de passation des marchés (figure 2) constitue une base pour agir sur les plastiques problématiques et inutiles. Ainsi, toute décision en matière de marchés publics visant à lutter contre la production, l'utilisation et l'élimination des emballages et des plastiques à usage unique devrait être axée sur la prévention et la réduction, dans un premier temps, puis sur l'optimisation de la durée de vie fonctionnelle du produit, dans un second temps.

L'utilisation de cette hiérarchie vise à garantir que les marchés publics pour des produits contenant des matières plastiques comprennent des exigences :

1. En matière de réparabilité, réutilisation, recyclabilité et d'utilisation de plastiques recyclés dans la mesure du possible.

2. Permettant d'éviter les matériaux composites, les polymères difficiles à recycler et les matières plastiques de couleur noire ou presque noire (sauf lorsqu'elles sont fabriquées à partir de matières plastiques recyclées), car ces matières compliquent les processus de recyclage.
3. Permettant d'exclure des matières plastiques dépassant certains seuils de substances et/ou de mélanges nocifs.

La prise en compte des types d'exigences permettra d'augmenter la demande de plastique recyclé et ainsi la recyclabilité, et de réduire l'utilisation de substances nocives.

Par ailleurs, bien que les options d'élimination soient généralement envisagées dans le cadre de contrats de gestion des déchets séparés, une réflexion en amont sur l'impact de l'élimination des déchets plastiques au moment de l'achat initial du produit permettra d'éviter des conséquences néfastes pour l'environnement en aval. La consultation des gestionnaires de déchets dès l'achat de plastique peut mettre en évidence les éléments qui risquent de poser des problèmes en termes d'élimination et de recyclage. La collaboration avec les fournisseurs peut permettre d'identifier les articles superflus et des solutions de remplacement.



## Outil n°2 : Arbre de décision pour l'achat de plastique dans le cadre d'un marché public

Les options pour traiter les plastiques dans les marchés publics dépendent d'une combinaison de facteurs, notamment de l'endroit où les plastiques sont produits, des conditions réglementaires existantes concernant les plastiques et des options disponibles. Un **arbre de décision** tel que celui présenté à la figure 3 peut aider à **identifier des points de décision clés et des actions à mettre en place dans les marchés publics** pour réduire l'impact des plastiques problématiques sur l'environnement. Le processus décisionnel devra tenir compte des différences régionales et des objectifs souhaités concernant le plastique (e.g. interdictions et restrictions), mais également élargir les objectifs en matière d'achats durables (e.g. réduire les émissions de CO<sub>2</sub> provenant des choix d'emballage, réduire le plastique à usage unique, ou encore augmenter le pourcentage de plastique recyclé dans la composition de nouveaux objets en plastique, etc.)

L'objectif est de veiller à ce que les points de décision clés (figure 3 : cases bleu foncé conduisent à des actions potentielles (figure 3 : cases Violettes) qui respectent le principe de hiérarchie des déchets.

Dans la pratique, de nombreux points de décision déclencheront toute une série d'actions, dont certaines peuvent être directement liées à l'appel d'offres en question. En outre, d'autres actions porteront davantage sur une réflexion stratégique concernant les impacts du cycle de vie des plastiques et, par extension, les impacts des choix en matière de marché

public en général. Une approche stratégique du développement durable est d'autant plus nécessaire qu'une grande partie des impacts de l'approvisionnement en matières plastiques (e.g. dans les produits et en tant qu'emballage) se situent en aval, à la fin du cycle de vie.

Lorsque l'évitement n'est pas possible, ces impacts ne peuvent alors être atténués que si une infrastructure de gestion des déchets efficace est en



place. Celle-ci peut faire l'objet soit d'autres contrats du secteur public qui devront être évalués, soit de services de gestion des déchets qui devront être commandés par l'intermédiaire du secteur public.



## Impact environnemental et social

L'approche des marchés publics fondée sur le cycle de vie souligne le rôle qu'ils jouent en tant que mécanisme de réduction des impacts et de contribution à une consommation et une production plus durable, par exemple dans le cadre des objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD). Dans le contexte des marchés publics durables, l'ODD 12 (consommation et production durables) comporte sept cibles, dont l'une (ODD 12.7) concerne spécifiquement les marchés publics durables. Les différents organismes du secteur public adopteront un point de vue différent sur les priorités pertinentes des objectifs des ODD. Le défi est donc de s'assurer que la gestion des plastiques est proactive, visible et réalisable dans le cadre de l'objectif plus large de mise en œuvre des marchés publics durables.

Plus d'informations : [Sustainable Public Procurement of Plastics \(oneplanetnetwork.org\)](https://oneplanetnetwork.org)

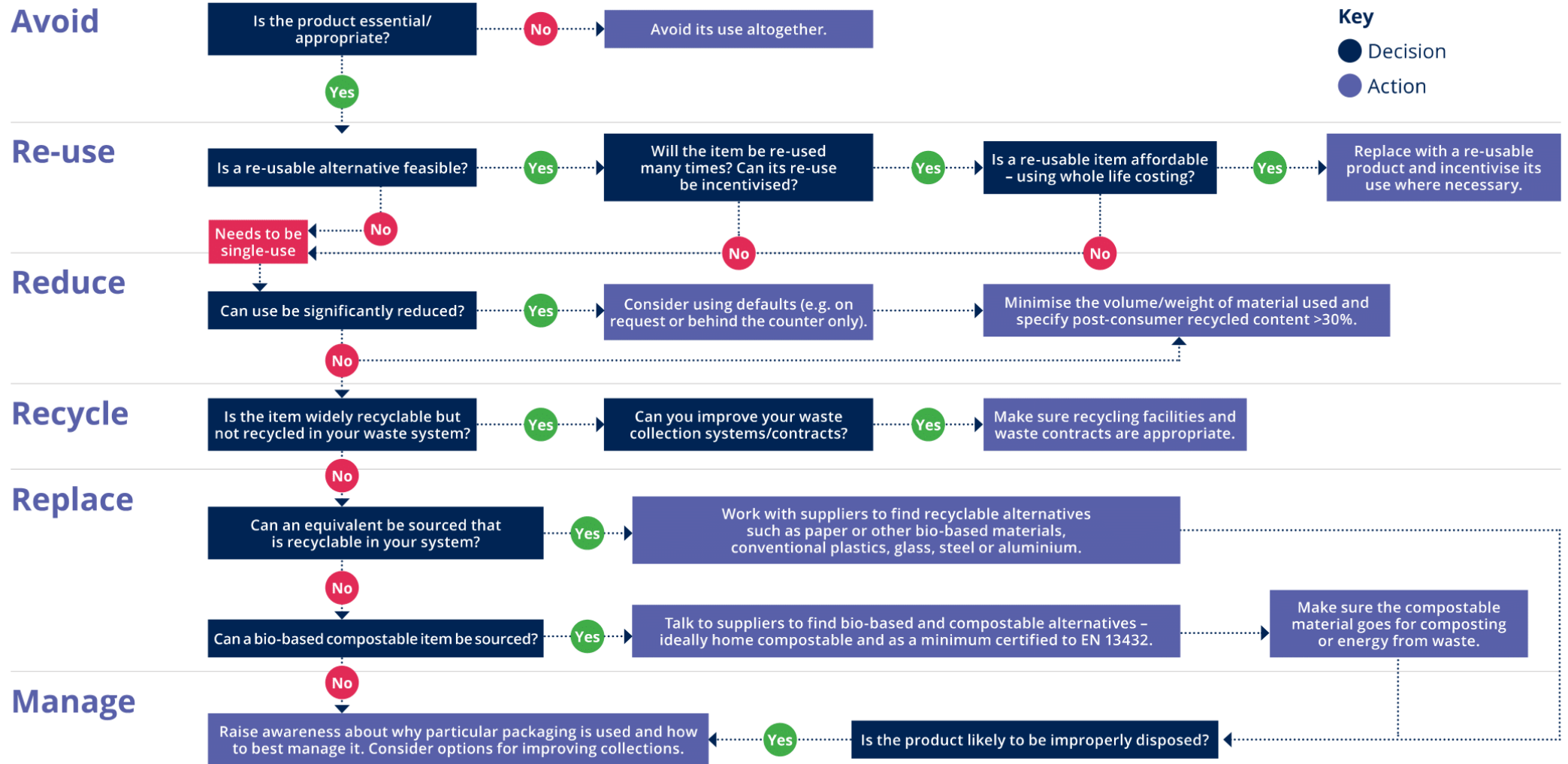


Figure 3 : arbre de décision pour l'achat de plastique dans le cadre d'un marché public. Source : WRAP Cymru (2019). *Public sector guidance on the procurement of plastics.*



## Outil n°3 : Tableau des actions et des bénéfices en matière de marchés publics autour du circuit du plastique

Un pouvoir adjudicateur a la possibilité d'agir :

- En amont de l'appel d'offre : par la planification, par une discussion avec les fournisseurs, ... ;
- Au stade de l'appel d'offres : veiller à ce que les exigences nationales pertinentes soient au moins incluses dans les exigences de l'appel d'offres, ou encore à ce que celles-ci soient conformes ou supérieures aux restrictions locales concernant les matières plastiques ;
- Et en aval de l'appel d'offre : inclure des objectifs de réduction de plastique dans la gestion des performances contractuelles, tant pour les fournisseurs que pour les gestionnaires de contrats, par exemple.

Le tableau 1 ci-après présente un résumé des actions et de leurs avantages en matière de marchés publics, concernant le circuit de réutilisation et de recyclage des matières plastiques. Ces actions suivent le principe de hiérarchie des déchets, en cherchant à éviter, optimiser et prolonger la durée de vie des produits, et à fermer les boucles de matières plastiques pour éviter de nouvelles fuites dans l'environnement au sens large.



### Impact environnemental et sociaux

Le respect du principe de hiérarchie des déchets contribuera à atteindre les objectifs suivants :

- ✓ Éliminer les plastiques problématiques et inutiles dans les marchés publics.
- ✓ Encourager une plus grande réutilisation afin de réduire la dépendance à l'égard du plastique à usage unique.
- ✓ Augmenter la demande de plastique recyclé, en rendant le recyclage plus commercialement viable et par conséquent plus attrayant pour les parties prenantes de la chaîne de valeur du plastique.
- ✓ Augmenter la recyclabilité des plastiques afin de boucler le circuit du plastique.
- ✓ Réduire l'utilisation de substances nocives afin de contribuer aux objectifs précédents et de rendre la consommation et la production durables de plastiques plus sûres pour tous les acteurs impliqués dans la chaîne de valeur du plastique, en particulier pour ceux qui interviennent à la fin du cycle de vie du plastique.

Tableau 1 : résumé des actions en matière de marchés publics et bénéfiques autour de la « boucle » du plastique. Source : tiré de Ministère des Infrastructures et de la Gestion de l'Eau (2021). *Sustainable Public Procurement of Plastics. N° de publication 21406097*

Principe des marchés publics circulaires	Action de passation de marché circulaire	Exigence	Bénéfices internes	Bénéfices plus larges
<b>Éviter les problèmes et problématiques plastiques</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Éviter les nouveaux produits dans la mesure du possible</li> <li>• Éviter les emballages dans la mesure du possible, par exemple les emballages primaires des produits alimentaires frais.</li> <li>• Remplacer les plastiques à usage unique par d'autres matériaux recyclables</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Éviter les produits fournis en portions individuelles ou en unités individuelles.</li> <li>• Éviter les plastiques difficiles à recycler et problématiques les plastiques difficiles à recycler et problématiques, y compris, mais sans s'y limiter, le polystyrène expansé (EPS), le polystyrène expansé (EPS), le PVC et les emballages halogénés.</li> <li>• Évitez tout emballage en plastique oxo-dégradable.</li> <li>• Évitez les articles en plastique à usage unique problématiques comme les pailles, les agitateurs, conformément aux interdictions nationales sur des articles spécifiques.</li> <li>• Évitez les gobelets en plastique non recyclables dans les plats à emporter et les distributeurs automatiques.</li> <li>• Acheter des produits frais et de saison avec un minimum d'emballage.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduit l'empreinte carbone de l'organisation en matière d'emballage et d'approvisionnement</li> <li>• Contribue à l'augmentation des taux de recyclage et à la réduction des déchets mis en décharge ou incinérés ou valorisés énergétiquement.</li> <li>• Réduction des coûts d'élimination des déchets.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Matières premières vierges non renouvelables réduites non renouvelables</li> <li>• Réduire les microplastiques dans les environnements terrestres et marins</li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lorsque l'emballage ne peut être évité, minimiser l'emballage dans la mesure du possible</li> <li>• Envisager des options de remplacement au lieu d'articles à usage unique d'articles à usage unique Réduire la consommation de matériaux vierges</li> <li>• Envisager des options d'achat en vrac pour réduire le besoin d'emballage</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Utiliser des emballages primaires réutilisables dans la mesure du possible.</li> <li>• Utiliser des produits concentrés qui peuvent être dilués en cours d'utilisation, si nécessaire.</li> <li>• Utiliser du contenu recyclé dans les emballages.</li> <li>• Exiger l'évaluation des condiments (sucre, sel, poivre, sauces, etc.) en unités individuelles afin d'éviter les formats à usage unique problématiques.</li> <li>• Exiger l'utilisation de vaisselle réutilisable (couverts, verres, vaisselle, nappes, etc.) au lieu d'articles à usage unique.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des déchets grâce à actions de passation de marchés</li> <li>• Mettre en œuvre des politiques de réduction des plastiques à usage unique</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des déchets mis en décharge et des impacts environnementaux associés</li> <li>• Augmentation de la consommation et de la production durables</li> </ul>

Principe des marchés publics circulaires	Action de passation de marché circulaire	◆ Exigence	Bénéfices internes	Bénéfices plus larges
<b>Optimiser les durées de vie</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Privilégier les emballages réutilisables</li> <li>• Réparer les produits existants</li> <li>• Réutiliser, en interne ou en externe</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exiger des emballages secondaires (de transport) réutilisables dans la mesure du possible.</li> <li>• Exiger des fournisseurs qu'ils mettent en place des programmes de reprise des emballages primaires et secondaires, le cas échéant.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de l'efficacité des ressources</li> <li>• Réduction de l'empreinte carbone de l'emballage et de l'approvisionnement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduction des incidences sur l'environnement</li> <li>• Consommation et production plus durables</li> </ul>
<b>Fermer les boucles de matériau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sélectionner plus de matériaux recyclables</li> <li>• Recycler les matériaux</li> <li>• Remplacer les matériaux vierges</li> <li>• Réduire la mise en décharge</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exiger que les emballages soient fabriqués à partir de matériaux compatibles avec les technologies de retraitement locales et nationales dans votre région (par exemple, PET, PEHD, PE).</li> <li>• N'exiger des matériaux compostables que si l'infrastructure de recyclage locale est en mesure de les traiter.</li> <li>• Exiger des entrepreneurs qu'ils mettent en place des systèmes de recyclage avec reprise de leurs emballages.</li> <li>• Exiger des entrepreneurs qu'ils séparent les déchets afin de maximiser le recyclage et la valeur des matériaux.</li> <li>• Exiger des entrepreneurs qu'ils fixent un niveau minimum et un niveau cible pour les déchets d'emballage dans les contrats qui génèrent beaucoup de déchets d'emballage, par exemple dans le secteur de la construction.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un cadre solide pour s'assurer que les partenaires alignés sur les objectifs de l'organisation</li> <li>• Réduction des coûts d'élimination des déchets</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en vrac des déchets homogènes pour un recyclage plus efficace et de meilleure qualité</li> <li>• Nouvelles possibilités de formation et d'emploi (vertes) tout au long de la chaîne d'approvisionnement</li> <li>• Réduction de la demande d'espace pour les décharges</li> </ul>
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Exiger un contenu recyclé dans les emballages et produits contenant des matières plastiques</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Amélioration de la réputation</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Création d'une demande de matériaux secondaires et augmentation de la viabilité commerciale de l'infrastructure de recyclage</li> <li>• Augmentation de la valeur sociale</li> </ul>



Principe des marchés publics circulaires	Action de passation de marché circulaire	Exigence	Bénéfices internes	Bénéfices plus larges
<b>Réduction de la mise en décharge des déchets</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer la transparence dans le transfert des déchets résiduels vers des installations désignées de valorisation énergétique des déchets et/ou des décharges réglementées</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Exiger des notes de transfert des déchets vers des d'incinération ou de récupération d'énergie.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Transparence et conformité légale</li> <li>Réduction des risques de non-conformité et de sanctions</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réduction des déchets mis en décharge, des émissions et des impacts environnementaux associés</li> </ul>

